



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **12 octobre 2009**

Décision n° **B-2009-1178**

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : Acquisition de deux parcelles de terrain situées rue Louis Gayet et appartenant à M. Louis Cabaud

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 05 octobre 2009

Compte-rendu affiché le : 14 octobre 2009

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Fröh, M. Rivalta.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Barge, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Sécheresse (pouvoir à Mme Gelas), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Blein, Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Philip, Charles, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 12 octobre 2009**Décision n° B-2009-1178**

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : **Acquisition de deux parcelles de terrain situées rue Louis Gayet et appartenant à M. Louis Cabaud**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement de la rue Louis Gayet à Saint Genis les Ollières, 2 parcelles de terrain nu, d'une superficie respective de 8 mètres carrés et de 51 mètres carrés appartenant à monsieur Louis Cabaud et à détacher de la parcelle de plus grande étendue lui appartenant en bordure de la voie précitée et cadastrée sous le numéro 250 de la section AT.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, monsieur Louis Cabaud céderait le bien en cause, à titre gratuit, libre de toute occupation ou location, étant entendu que la Communauté urbaine ferait procéder, à ses frais, à divers travaux de clôture et de déplacement des divers réseaux ainsi que la plantation d'une haie végétale, ces travaux étant estimés à 27 100 € TTC.

Il est précisé que cette transaction sera régularisée concomitamment avec la cession par monsieur Louis Cabaud à monsieur André Poyet du surplus de la parcelle cadastrée sous le numéro 250 de la section AT, propriétaire du téménement contigu ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition de deux parcelles de terrain situées rue Louis Gayet à Saint Genis les Ollières et appartenant à monsieur Louis Cabaud.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,

b) - déposer une déclaration exemptée de permis de construire nécessaire à la reconstruction de la clôture.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1627 le 12 janvier 2009 pour la somme de 1 000 000 €.

4° - Le montant à payer en 2010 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine.

Cette acquisition fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 822,
- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 500 € environ pour les frais d'actes notariés.

5° - Le montant des travaux estimés à 27 100 € TTC sera imputé au compte 615 238.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 octobre 2009.